Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE
LE 08 AVR. 2024

LA NOUVELLE CHARTE DES PTCE
2021

PREAMBULE

Dynamiques collectives nées de l'engagement d'acteurs en faveur d'un développement économique, solidaire et vertueux, de leur territoire, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) sont aujourd'hui pleinement inscrits dans le paysage des coopérations locales.

Dès 2009, ils ont fait l'objet d'un travail de conceptualisation, partant des expériences concrètes d'une vingtaine d'initiatives et s'appuyant sur un collectif animé par le Labo de l'ESS et composé du Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), de Coorace, du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) et du Mouvement pour une Economie Solidaire (MES). Ce processus collectif et ascendant de conceptualisation aboutit en 2010 à une première définition des PTCE et à la constitution d'un groupe de travail spécifique lors des États Généraux de l'ESS.

S'appuyant sur ces travaux, la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014 reconnaît les PTCE dans son article 9, les désignant de la façon suivante : « *Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable* ».

La présente charte s'appuie sur celle co-construite en 2014 et réaffirme la pertinence et la spécificité de ces dynamiques de coopérations face aux défis actuels de nos sociétés. Elle contribue également à refonder la communauté des PTCE, unis dans leur diversité et leur volonté partagée d'agir en faveur d'un développement économique durable et solidaire des territoires français.

Sa signature est ouverte à toute dynamique collective mettant en œuvre les principes ci-dessous. Elle est également ouverte aux réseaux et acteurs publics et privés se reconnaissant dans les valeurs incarnées par les PTCE et inscrites dans cette charte.

ENGAGEMENTS

1. Les signataires affirment par cette Charte leur ambition d'inscrire les PTCE **au premier plan des innovations territoriales.** Ils s'appuient sur les acquis communs développés au cours de la décennie 2010, pour proposer des solutions et réponses innovantes aux nombreux défis des prochaines décennies.

2. Les signataires se retrouvent pleinement dans **la définition des PTCE donnée à l'article 9 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014.**

3. Les signataires défendent **une identité des PTCE reposant sur des valeurs fondamentales et des principes d'action partagés :**

 a) la coopération et le faire ensemble comme méthode privilégiée de développement économique local soutenable. Les PTCE s'appuient sur des mutualisations de moyens, de

compétences et de connaissances pour développer leurs actions dans le cadre d'une gouvernance démocratique s'appuyant sur des principes d'équité et de réciprocité. Ils développent une ingénierie coopérative au service de leur territoire et de ses acteurs ;

b) un rôle moteur de l'économie sociale et solidaire au sein des pôles, contribuant au décloisonnement des acteurs locaux de l'économie soucieux du développement du territoire. Ces acteurs peuvent être des acteurs économiques hors ESS, des collectivités territoriales de tout niveau, des acteurs de la recherche et de la formation et des habitants, considérés comme des parties prenantes actives de la dynamique ;

c) la vision d'une économie réelle de proximité, créatrice de valeur, d'utilité sociale et de solidarité, éloignée d'approches spéculatives et hors sol. Les PTCE respectent, mobilisent et valorisent les ressources de leur territoire (humaines, naturelles, matérielles, culturelles et financières) ;

d) une culture entrepreneuriale, c'est-à-dire un désir d'entreprendre, de faire émerger et développer des projets pionniers en réponse aux besoins de leur territoire et aux enjeux fondamentaux de nos sociétés ;

e) un esprit d'innovation se traduisant par le souci d'investir dans la recherche et développement sociétale.

4. Les signataires souhaitent inscrire les PTCE **au cœur des transitions en faveur de territoires plus résilients et plus solidaires**. Par leurs actions, ils s'engagent à :

 a) concilier développement économique local et transition écologique et sociale à travers le développement d'activités et de projets responsables environnementalement et socialement ;

 b) contribuer à la relocalisation d'activités productives et créatrices d'emplois dans des filières prioritaires correspondant aux besoins des populations ;

 c) contribuer à ce que soient reconnues différentes dimensions de valeur ajoutée sociétale créée sur le territoire et, plus particulièrement, à ce que soit valorisée l'innovation sociale et sociétale, ainsi que l'ingénierie territoriale créée par les PTCE, en coopération avec les établissements de formation et de recherche.

5. Les signataires constituent **une communauté** et s'engagent, dans le cadre de **leur démarche collective**, à :

 a) participer à la connaissance et la reconnaissance des PTCE sur les territoires et à l'échelle nationale et européenne ;

 b) favoriser le transfert de connaissances et de savoir-faire, notamment concernant les pratiques de maturité coopérative, entre PTCE et à destination des projets émergents ;

 c) appuyer la consolidation et la diversification des modèles économiques, de gouvernance et de coopération des PTCE, pouvant notamment s'assoir sur les formes juridiques relevant de l'ESS tels que par exemple les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), en participant à lever les freins à leur émergence et leur développement.

Les signataires de la présente Charte sont, à ce titre, autorisés à utiliser le logo de la communauté des PTCE.

PTCE OSPAAL

Avenant n°1

Signatures complémentaires de la charte nationale des PTCE pour le PTCE OSPAAL

Le 27 janvier 2022, à la salle Arsène Scholastien D'Eurveilher de la commune de l'Entre-Deux, il a été procédé à la signature de la charte nationale des PTCE, instituant le PTCE OSPAAL.

Pôle Territorial de Coopération Economique pour une Organisation Solidaire de la Production Agricole et Alimentaire Locale.

Le PTCE OSPAAL vise à soutenir la souveraineté alimentaire.

Les signataires initiaux du PTCE OSPAAL sont :

- L'Etat
- Le Conseil Régional de La Réunion
- Le Conseil Départemental de La Réunion
- La Chambre d'Agriculture
- L'intercommunalité CASUD
- La Commune de l'Entre-Deux
- Le CCAS de l'Entre-Deux
- L'association La Réunion Nout Zarlor

- L'association pour le Développement des Plantes aromatiques et médicinales
- L'association JADES
- L'association les Alchimistes péi
- L'association pour la Valorisation de l'Entre-Deux Monde
- Le réseau compost citoyen
- L'entreprise Phytologia
- Les exploitants agricoles : Ledoyen F./Ledoyen A-R./Bouc M./Bouc G/ Leveneur N/Payet K./Rivière N/Payet G /Tang Chex Ping V/Grosjean B/Payet O/ Huet J F/ Huet C/Clain S/Delela N/Ramaye S/ Ardon A.

Les signataires du PTCE OSPAAL adhèrent au projet d'utilité sociale matérialisé par :

Un modèle agricole durable

1- Développer un modèle agricole durable et respectueux de la biodiversité ;
2- Produire localement et distribuer en circuits courts, en favorisant les coopérations ;
3- Œuvrer pour les agriculteurs les plus fragilisés, valoriser leur activité et stabiliser leur activité ;
4- Développer / réactiver des activités agricoles de maraîchage, en lien avec les attentes des consommateurs et de culture des plantes aromatiques et médicinales ;

5- Accompagner / former les agriculteurs dans de nouvelles pratiques maîtrisées / se réapproprier le foncier et orienter l'utilisation des friches vers l'agriculture ;
6- Une alimentation de qualité à un prix juste ;
7- Favoriser une justice sociale face à l'alimentation durable et saine ;
8- Œuvrer pour une alimentation saine et équilibrée destinée aux cantines scolaires et au public en difficulté ;

Une dynamique économique affirmée, en faveur de l'emploi dans le respect de l'environnement

1- Redynamiser le tissu économique local à travers l'agriculture ;
2- Favoriser la création de nouveaux emplois dans le secteur agricole ;
3- Accompagner et soutenir les demandeur s d'emploi dans leur projet d'orientation et d'insertion dans l'agriculture ;
4- Accompagner le projet par l'éducation populaire et les conseils des citoyens ;
5- Contribuer à la protection de l'environnement ;

Le PTCE OSPAAL reconnu émergent en 2021, a été validé par le ministère de l'économie - Pôle ESS en novembre 2023. Il consolide ainsi, les moyens d'accompagnement des différentes opérations envisagées.

Afin d'opérationnaliser ses orientations, le PTCE OSPAAL crée un ***premier outil juridique, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif :*** - SCIC OSPAAL.

Cette coopérative sociale répond aux orientations de sécurisation, de consolidation, d'organisation des producteurs (prioritairement des petits exploitants agricoles) pour optimiser à la production végétale.

Afin de répondre aux orientations liées aux cantines scolaires, et au public défavorisé, un ***second outil*** est initié, il s'agit d'un ***groupement de commandes pour des communes volontaires***. – CODACOMR.

Le présent avenant, exprime la volonté des communes de La Réunion de s'associer au PTCE OSPAAL.

Les nouveaux signataires :

- ✓ ***S'engagent à conduire des actions visant la souveraineté alimentaire avec les autres partenaires cités afin d'atteindre les objectifs inscrits.***
- ✓ ***De soumettre au PTCE OSPAAL des nouvelles actions concourant à la souveraineté alimentaire.***

Le 14 décembre 2023

Les signataires de l'avenant n°1 de la charte nationale des PTCE pour le PTCE OSPAAL

Institutions	Représentées par	Signatures